



Magistrats ne bougeant pas pour un enfant maltraité

Par **ericor**, le **14/05/2012 à 14:33**

CAEN

Papa d'une petite fille de 10 ans qui subie depuis des mois des mauvais traitements de sa mère. Elle en à témoigné à la brigade des mineurs, à L'UMJ et à l'entourage de son père.

Le juge des enfants à été saisi par le substitut du procureur lui ayant été saisi par le conseil général qui reconnait par écrit le Danger pour ma fille. Le JE à demandé une enquête de 6 mois prétextant ne pas avoir de preuves.

La JAF tarde tout autant à se décider reportant sa décision pour ne pas se mouiller non plus.

Ma fille à demande à vivre avec moi malgré les pressions et menaces de la mère qui continue malgré tout à la traiter avec une brutalité rare.

Malgré qu'ils soient avisés les magistrats continuent à se défiler et maintiennent dans des conditions déplorables mon enfant.

Comment est-ce possible? Alors que les médias se font l'échos d'une protection de l'enfant accrue.

Alors que dans cette affaire les magistrats eux même les travailleurs sociaux également, le procureur, le CG, reconnaissent par écrit que ma fille est en danger.

Ma fille leur à demandé au cours d'une audition de venir vivre chez moi avec courage sachant sa mère dans la pièce voisine et malgré les pressions. Mais rien ne change ...

Il semble qu'inverser la garde au bénéfice du père leur est insupportable.

Comment changer cela?
quand on se heurte au mur des magistrats.